



Commission Régionale Futsal

SAISON 2023/2024

PROCÈS-VERBAL N°50

Réunion du lundi 13 mai 2024

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FUTSAL

Informations dernière journée : semaine du 13 au 19 mai 2024 :

La Commission demande aux clubs recevant lors de la dernière journée de veiller à la disponibilité de leur gymnase. En cas d'indisponibilité du gymnase il conviendra pour les équipes évoluant en :

- Régional 1
 - ▶ De proposer un gymnase de repli

- Régional 2 et 3 :
 - ▶ De proposer un gymnase de repli
 - ou
 - ▶ De proposer une autre date dans la même semaine

Régional 2

Poule B

25947524 SPORTING CP 2 / REPUBLIQUE 1 du 18/05/2024

La Commission,

Pris connaissance de la demande du SPORTING CP du 13/05/2024 pour décaler le coup d'envoi à 19h30 (au lieu de 16h00),

Pris connaissance du refus de REPUBLIQUE,

Considérant les délais de prévenance et de l'amplitude importante de ce changement horaire (plus de 3h00),

Considérant le motif accompagnant ce changement (absence éducateur),

Par ces motifs,

Maintient le coup d'envoi de la rencontre à 16h00.

25947525 CHAMPS FC 1 / CHAMPIGNY CF 1 du 18/05/2024

La Commission,

Pris connaissance de la demande de CHAMPS FC du 13/05/2024 pour avancer le coup d'envoi à 17h00 (au lieu de 19h00),

Fixe le coup d'envoi de la rencontre à 17h00 (changement horaire mineur)

CHAMPIONNAT REGIONAL U18 FUTSAL**Niveau 1****27990280 ALMATY BOBIGNY 1 / ULIS FUTSAL 1 du 01/06/2024**

Demande d'ALMATY BOBIGNY FUTSAL pour reporter le match au 08/06/2024.

La Commission rappelle qu'il s'agit de la dernière journée de championnat et que cette rencontre peut avoir à ce jour une incidence sur la descente.

Elle ne peut pas répondre favorablement à cette demande et maintient la date du match au 01/06/2024.

Copie de la décision au District de Seine Saint Denis de football.

Niveau 2**Poule C****27991588 VEMARS ST WITZ FC 1 / SPORTIFS DE GARGES 1 du 04/05/2024**

Lecture du courriel des SPORTIFS DE GARGES indiquant que son équipe était forfait sur ce match.

La Commission demande un rapport à l'arbitre précisant :

- Si la rencontre s'est déroulée
- Les équipes présentes

U18 FUTSAL - FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er RAPPEL :

27993194 ALMATY BOBIGNY 2 / ESP 18 FUTSAL 2 du 11/05/2024